



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-SIXT

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

1- RAPPORT DE PRESENTATION



ARRET DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du	ENQUETE PUBLIQUE Vu pour être annexé à l'arrêté du	APPROBATION DU PROJET Vu pour être annexé à la délibération du
---	---	---

Michel FABRE
Laurence CROISY

JUIN 2010

SOMMAIRE

I- CARACTERISTIQUES GENERALES	3
1- SITUATION GEOGRAPHIQUE	4
2- DONNEES ADMINISTRATIVES	5
II- DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
1- DEMOGRAPHIE	7
1.1. CONTEXTE LOCAL	7
1.2. EVOLUTION / CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION COMMUNALE	8
2- BATI EXISTANT ET RYTHME D'URBANISATION	11
2.1. CONTEXTE LOCAL	11
2.2. EVOLUTION / CARACTERISTIQUES DU BATI EXISTANT	12
2.3. RYTHME D'URBANISATION	15
3- ACTIVITES ECONOMIQUES	18
3.1. LES ACTIFS ET L'EMPLOI	18
3.2. ARTISANAT - INDUSTRIE - TERTIAIRE	19
3.3. ACTIVITE AGRICOLE	19
3.4. ACTIVITE TOURISTIQUE	21
4- EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	35
4.1. TRANSPORT / DEPLACEMENTS	35
4.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	38
4.3. EQUIPEMENTS PUBLICS – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – ASSOCIATIONS	39
III- ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	42
1- CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	43
1.1. DONNEES CLIMATIQUES	29
1.2. TOPOGRAPHIE - GEOLOGIE	44
2- PATRIMOINE NATUREL	47
2.1. OCCUPATION DES SOLS	47
2.2. PERIMETRES DE PROTECTION, INVENTAIRES ET RECENSEMENTS	49

3- RESSOURCES ET GESTION DES EAUX	54
3.1. HYDROGRAPHIE	54
3.2. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	55
3.3. EAUX USEES	58
3.4. EAUX PLUVIALES	62
4- RISQUES NATURELS	64
4.1. PHENOMENES NATURELS	64
4.2. ANALYSE PAR SECTEUR	67
5- RISQUES TECHNOLOGIQUES / NUISANCES	71
5.1. AXES BRUYANTS	71
5.2. CARRIERES / DEPOTS D'EXPLOSIFS	71
IV- ANALYSE PAYSAGERE	72
1- COMPOSANTES PAYSAGERES	73
2- PAYSAGES URBAINS ET BATIS	76
2.1. CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN	76
2.2. CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE	77
2.3. CARACTERISTIQUES DES EXTENSIONS URBAINES	79
3- PATRIMOINE HISTORIQUE / PROTECTION DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES	80
V- CHOIX D'AMENAGEMENT	81
1- ORIENTATIONS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT	82
2- LIMITATIONS APPORTEES A L'UTILISATION DU SOL	85
2.1. DEFINITION ET DESCRIPTION DES ZONES DU PLU	85
2.2. TRANSCRIPTION REGLEMENTAIRE DES OBJECTIFS DU PADD	90
2.3. ZONAGE PAR SECTEUR	95
VI- INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	99
VII- PRISE EN COMPTE DU PORTER A CONNAISSANCE	105
VIII - ANNEXES	109

I – CARACTERISTIQUES GENERALES

1- SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire communal d'une superficie de 1 221 ha s'appuie au Nord sur le massif des Bornes et au Sud-Est sur les premiers contreforts des Aravis. Ses points culminants sont le Suet au Nord-Ouest (1826 m) et la tête du Danay à l'Est (1731 m), point de rencontre des communes de Saint-Jean de Sixt, La Clusaz et le Grand-Bornand.

Le chef-lieu, implanté à 963 mètres d'altitude, s'inscrit au bas des pentes du Danay, au croisement des vallées du Nom et du Borne.

Sa position géographique de carrefour donne accès à :

- la station du Grand-Bornand puis à la vallée de l'Arve par le Col de la Colombière,
- la station de La Clusaz et à la Savoie par le col des Aravis,
- Thônes puis Annecy par la vallée du Nom,
- la vallée du Borne puis à la vallée de l'Arve par Entremont.

Saint-Jean de Sixt présente un cadre de vie agréable et occupe une position stratégique :

- Lieu de contact entre deux bassins versants, elle jouit d'un cadre environnemental privilégié ;
- Lieu de passage obligé pour joindre les stations, elle vit au rythme d'une double saison touristique ;
- Lieu résidentiel faisant partie de la grande ceinture d'Annecy, elle est touchée par le développement très tendu d'un marché de l'immobilier saturé ;
- Lieu intermédiaire entre ville, campagne et montagne, elle conjugue une réalité urbaine basée sur l'évolution des besoins de la population permanente, un territoire agricole situé dans le périmètre de l'AOC et un engagement intercommunal dont la volonté est de développer le "produit" Aravis.



2 - DONNEES ADMINISTRATIVES

Administrativement rattachée au canton de Thônes, Saint-Jean de Sixt est membre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, créée par arrêté préfectoral en date du 13 Décembre 1993 et constituée de 10 communes : Le Bouchet Mont Charvin, Les Clefs, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Entremont, Manigod, Saint-Jean de Sixt, Serraval, Thônes, Les Villards-sur-Thônes.

Les compétences de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes sont :

- Aménagement de l'espace (sentiers pédestres, études d'aménagement...)
- Développement économique
- Collecte, valorisation et traitement des déchets,
- Logement et cadre de vie
- Action sociale (contribution à la réalisation d'hébergement pour personnes âgées, transports scolaires, ...)

Saint-Jean de Sixt adhère également à différents organismes ou structures intercommunales :

- Syndicat Intercommunal Fier-Aravis : structure en charge du SCOT,
- Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA) : promotion et développement touristique,
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Grand Bornand et de Saint-Jean-de-Sixt,
- Syndicat Intercommunal d'assainissement des Aravis,
- Syndicat Intercommunal d'électricité de la vallée de Thônes,
- Syndicat Intercommunal d'aménagement du Borne,
- Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA).

Schéma de Cohérence Territorial Fier-Aravis

L'élaboration d'un SCOT à l'échelle du territoire Fier-Aravis est en cours. Le périmètre a été arrêté en date du 22 Février 2002 et regroupe l'ensemble des communes de la CCVT ainsi que les communes d'Alex, La Balme de Thuy et Dingy-Saint-Clair. A ce jour, le diagnostic territorial a été validé et le document du Projet d'Aménagement et du Développement Durable est en cours d'élaboration.



II – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

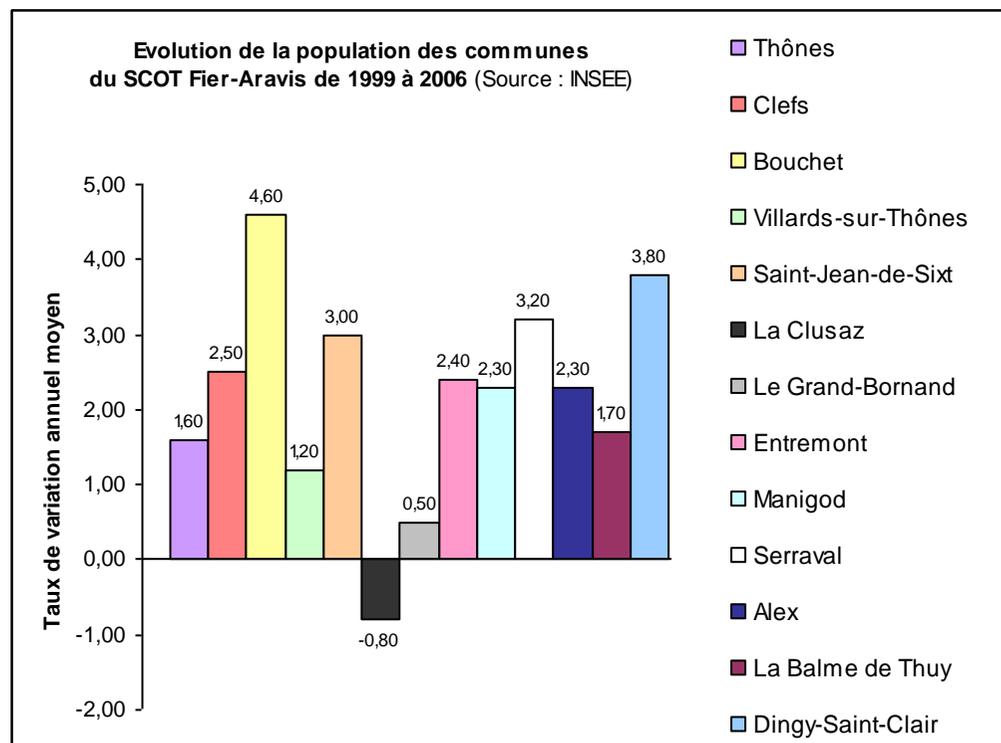
1- DEMOGRAPHIE ¹

1.1. CONTEXTE LOCAL

A l'échelle du territoire du SCOT Fier-Aravis, la majorité des communes présentent des taux de variation positifs depuis 1999 avec une moyenne de + 2,05 % par an sur la période 1999-2006 contre 1,78 % sur la période 1990-1999. Exception faite des stations du Grand Bornand et de la Clusaz, la croissance démographique s'explique pour la plupart des communes par des soldes migratoires largement positifs.

Trois types de communes aux évolutions démographiques différentes peuvent être distingués :

- celles dont la croissance est supérieure à 2 % par an en moyenne telle que Serraval, Les Clefs, Le Bouchet... Il s'agit le plus souvent de communes de taille réduite en nombre d'habitants (inférieure à 1 000 habitants), à l'exception de Saint-Jean de Sixt et de Dingy-Saint-Clair.
- celles dont la croissance se situent entre 1 % et 2 % par an telle que Thônes, Villards-sur-Thônes..., considérées comme des communes dite « centre secondaire » ou péri-centre de l'agglomération d'Annecy,
- celles marquées par une faible croissance voire par un déficit démographique liés à un solde migratoire négatif, à savoir les stations du Grand Bornand et de la Clusaz.



¹ D'après données du Recensement Général de la Population 2006

D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

1.2. EVOLUTION / CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION COMMUNALE

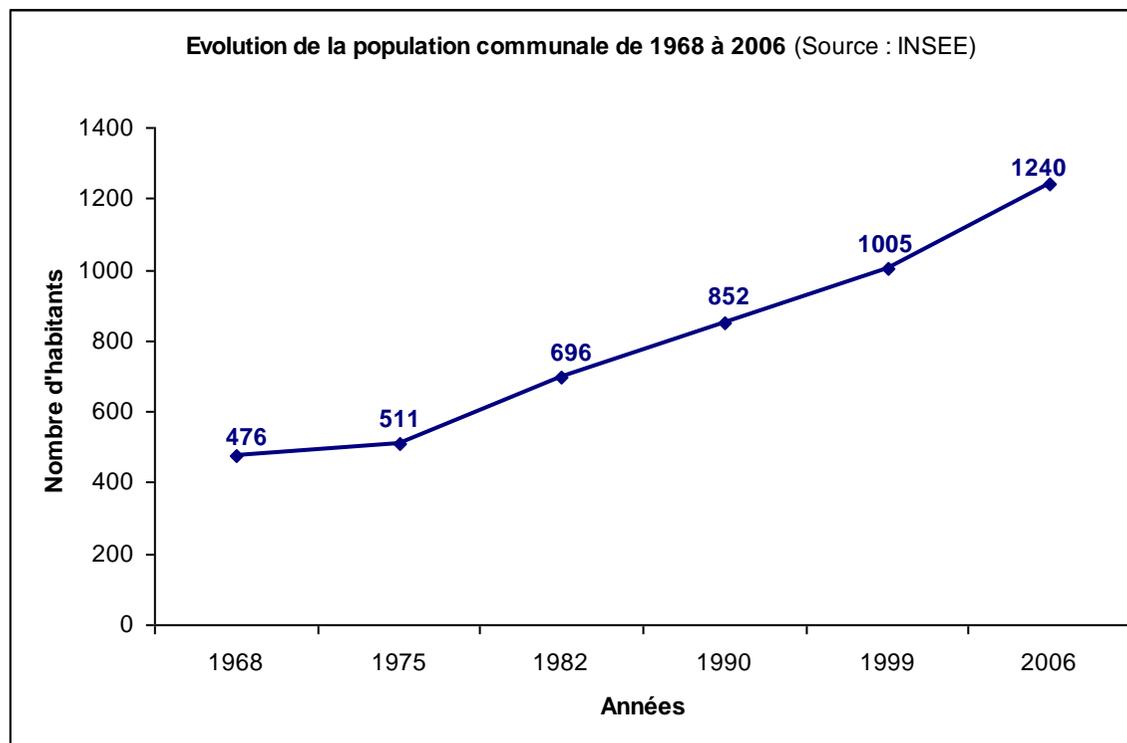
1.2.1. Evolution

Saint-Jean de Sixt connaît une forte croissance démographique depuis les années 70 avec une multiplication par 2,5 du nombre de résidents permanents sur la période 1975-2006.

La variation la plus importante a été observée sur la période 1975-1982 avec une hausse de + 36 % du nombre d'habitants, soit un taux de variation annuel moyen de + 4,5 % lié à 80 % au solde migratoire.

Les années 80 et 90 sont marquées par des taux de croissance plus faibles, de l'ordre de 2 % à 2,5 % par an. Sur la période 1990-1999, l'évolution est liée à 57 % au solde naturel alors qu'à l'échelle du SCOT Fier-Aravis, la croissance démographique est due à 54,5 % à l'arrivée de nouveaux habitants.

Sur la période 1999-2006, le rythme s'accélère de nouveau avec des variations de + 3 % par an. En 2006, la population communale recensée s'élève alors à 1240 habitants.



1.2.2. Caractéristiques

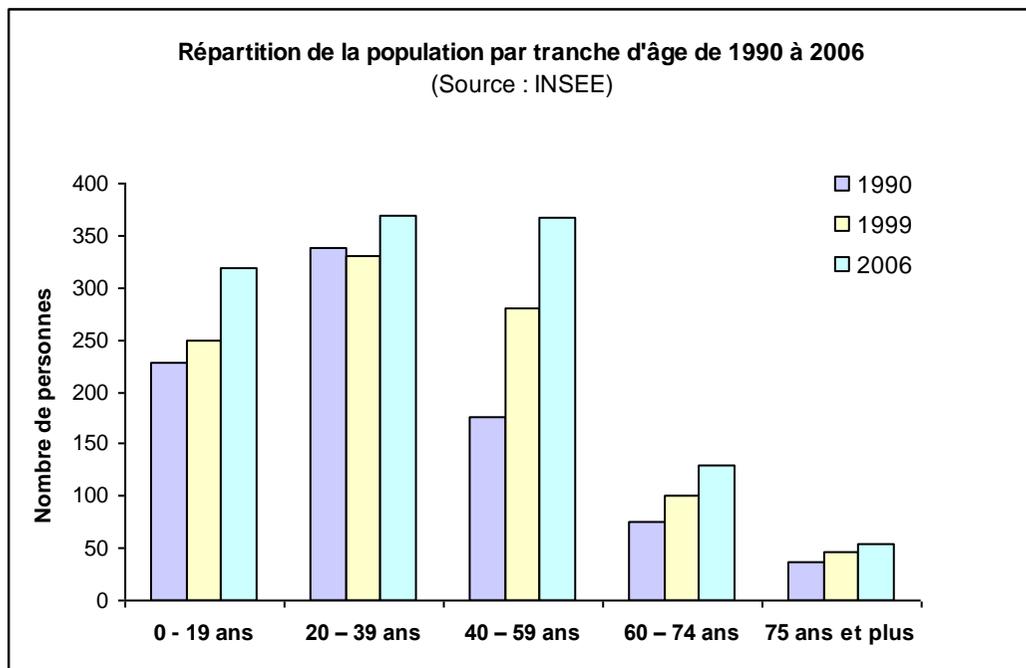
Mouvements démographiques et taux de variation de 1975 à 1999 (Source : INSEE)

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006
Variation annuelle moyenne (%)	+4,5	+2,6	+1,9	+3,0
Solde naturel	+0,8	+0,3	+1,1	+1,0
Solde migratoire	+3,7	+2,2	+0,7	+2,0

L'évolution démographique est marquée par :

- une croissance liée au solde migratoire jusqu'à la fin des années 80,
- un rééquilibrage du solde démographique par la hausse du solde naturel durant les années 90,
- un solde migratoire expliquant les 2/3 de la croissance depuis 1999.

Répartition de la population par tranches d'âge



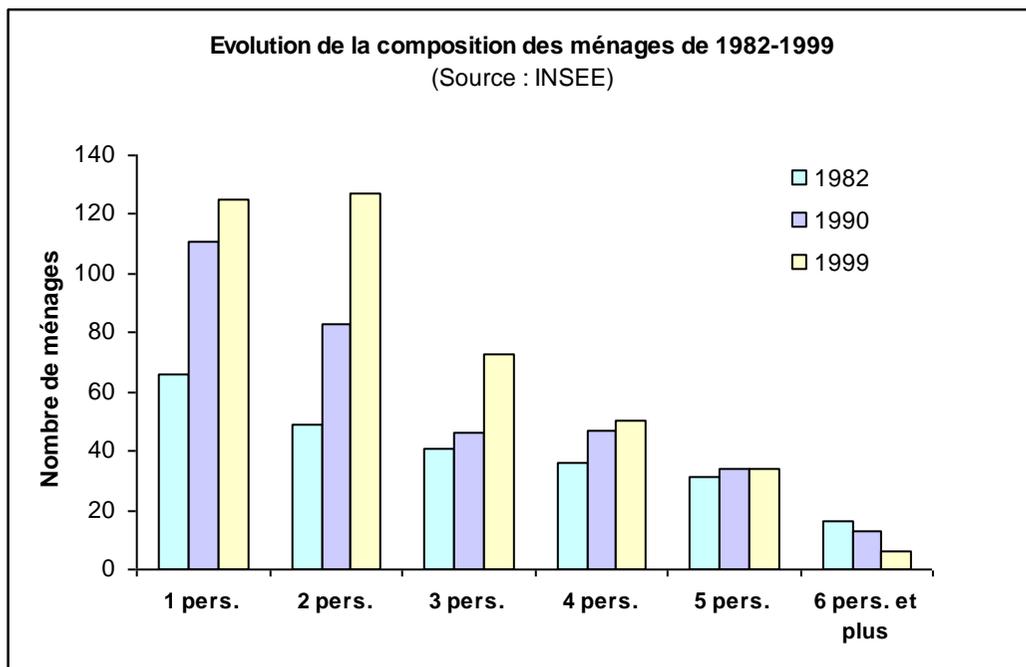
Saint-Jean de Sixt présente une population jeune avec près de 40 % de la population âgée de moins de 30 ans.

A l'opposé, seul 4,4 % de la population a 75 ans et plus. L'indice de jeunesse calculé sur la base du rapport du nombre de personnes de 0-19 ans et celles de plus de 60 ans, est de 1,70 sur la commune contre 1,15 en moyenne nationale.

Il convient cependant de noter la forte progression de la part des 40/59 ans, de 20,5 % en 1990 à 29,7 % en 2006.

L'évolution progressive de la structure démographique tend à mettre en évidence un certain vieillissement de la population.

Composition des ménages



La taille moyenne des ménages évolue dans sa composition du fait de :

- la progression de la part des ménages de 1 ou 2 personnes, passant de 48,1 % en 1982 à 60,7 % en 1999.
- la diminution des ménages de plus de 5 personnes de près de 20 % en 1982 à 9,7 % en 1999.

L'évolution observée à l'échelle de Saint-Jean de Sixt suit la tendance des ménages français, soit une majorité de couples avec 1 ou 2 enfants, des familles monoparentales et des personnes vivant seules... Le nombre de personnes moyen par ménage est ainsi passé de 2,9 personnes par logement en 1982 à 2,3 personnes en 2006.

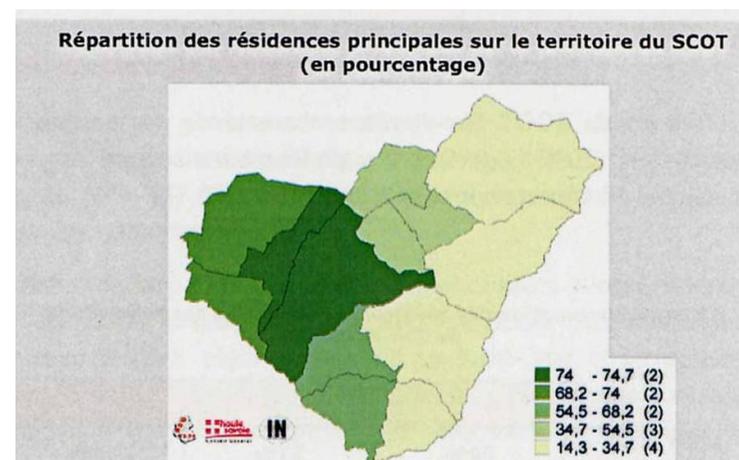
2- BATI EXISTANT ET RYTHME D'URBANISATION

2.1. CONTEXTE LOCAL ²

Globalement, le territoire du SCOT Fier-Aravis présente un déséquilibre de la typologie d'habitat entre résidences secondaires et résidences principales avec un taux particulièrement élevé de résidences secondaires, de l'ordre de 47 % contre 25,6 % en Savoie.

Suivant les communes, différentes typologies de logements existent :

- les communes péri-urbaines de l'Ouest (Dingy-Saint-Clair, Alex, La Balme-de-Thuy...) avec une fonction résidentielle surreprésentée,
- les stations de ski (Le Grand Bornand, La Clusaz, Manigod) avec une concentration massive de résidences secondaires, de l'ordre de 80 % du parc immobilier total.
- les communes dites « intermédiaires » avec une typologie plus équilibrée malgré la prédominance de résidences secondaires (Saint-Jean de Sixt, Le Bouchet Mont Charvin...) ou de résidences principales (Serraval, Les Clefs...).



Saint-Jean-de-Sixt comme Thônes et les stations présentent à la fois la plus grande diversité de logements et la plus grande concentration de logements collectifs.

En terme de rythme d'urbanisation, le taux d'évolution annuel moyen du parc de logements est de + 3 % sur la période 1990-2003. Le rythme de construction est plus soutenu sur les communes comme Saint-Jean de Sixt, Entremont, Manigod à partir de 1999 alors que la Clusaz, le Grand Bornand ont connu un fort dynamisme jusqu'en 1999.

² D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

2.2. EVOLUTION / CARACTERISTIQUES DU BATI EXISTANT

2.2.1. Evolution

Le parc de logements s'est fortement développé depuis les années 1970 avec la réalisation de 24 logements en moyenne par an et, une multiplication par 3,5 des résidences principales et par 2,5 des résidences secondaires.

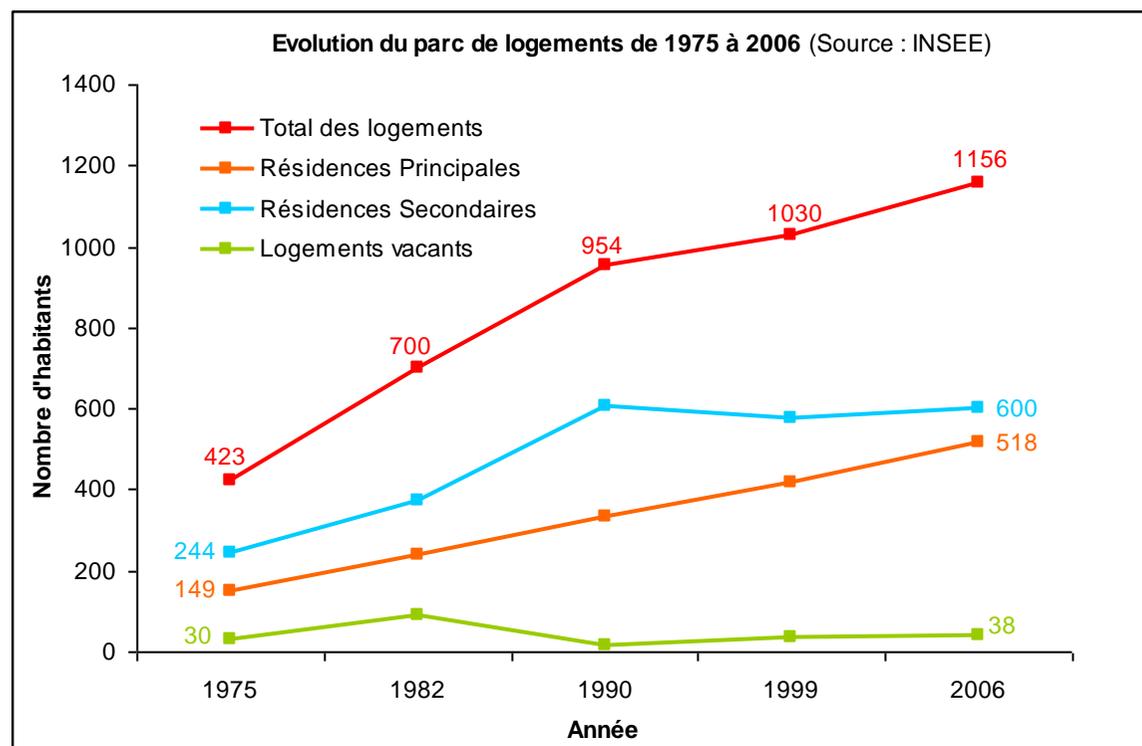
Les années 70 et 80 ont été marquées par l'explosion des résidences secondaires atteignant un maximum de 607 logements en 1990. Les résidences principales ont progressé de + 60,4 % sur la période 1975-1982 et de près de 40 % de 1982 à 1990, ce qui correspond à un doublement de leur nombre entre 1975 et 1990.

A partir de 1990, le parc de résidences secondaires se stabilise voire diminue pour atteindre 578 logements en 1999. En parallèle, les résidences principales présentent une progression régulière et continue de l'ordre de 24 % par période intercensitaire pour atteindre 518 logements en 2006.

En proportion, les résidences secondaires représentent plus de la moitié des logements actuellement mais leur part a fortement diminué depuis le début des années 90 (de 63,6 % en 1990 à 51,9 % en 2006).

Les résidences principales représentent aujourd'hui 44,8 % des logements contre 35 % en 1975. Cette évolution peut en partie s'expliquer par un processus de transfert des résidences secondaires en résidences permanentes.

Enfin, la part des logements vacants a fortement diminué, passant de 7 % en 1975 à 3,3 % en 2006, taux comparable à celui du SCOT Fier-Aravis (2,9 %).



2.2.2. Caractéristiques du parc de logements ³

Ancienneté

Avant 1949, Saint-Jean de Sixt était un noyau bâti qui équivalait à environ 13 % du parc actuel (26 % à l'échelle SCOT). Le parc de logements est donc relativement récent : seulement 12,8 % des résidences principales datent d'avant 1949 et près de 65 % ont été construites sur la période 1975-2003.

Statut de l'occupant

La majorité des résidents permanents est propriétaire de son logement, soit 63 % des ménages contre 57,3 % en Haute-Savoie et 60 % à l'échelle du SCOT mais leur proportion est en baisse (67 % en 1982). La part des locataires représente 1/3 des résidents permanents ; elle est stable depuis 1999.

Confort

Les installations sanitaires sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements. La majorité des résidences principales sont équipées mais 4 logements n'ont ni baignoire, ni douche en 1999 (6,3 % des résidences principales).

Types de logements

En 2006, la répartition des résidences principales est relativement équilibrée entre maisons individuelles (46,5 %) et appartements (53,2 %).

La part importante de logements collectifs en comparaison avec des communes rurales de taille identique, est en partie liée à la réalisation de trois opérations immobilières (Les Tournettes, Belvédère, OPAC...) et à la construction de chalets avec plusieurs logements.



³ D'après données du Recensement Général de la Population 2006

D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

Logements locatifs / Logements aidés

En 2006, un tiers des résidences principales sont des logements locatifs (171 logements). Le parc locatif aidé se compose d'un bâtiment de 12 logements réalisé en 2002 par l'OPAC, en parallèle de la construction d'un bâtiment de 8 logements en accession à la propriété.

Les logements aidés représentent ainsi 3,8 % des résidences principales sur Saint-Jean-de-Sixt contre une moyenne de 5,8 % sur le territoire Fier-Aravis et 11,3 % au niveau du département. Fin 2009, 40 demandes de logements aidés sont recensées sur Saint-Jean-de-Sixt.

Logements saisonniers

Deux types d'actifs saisonniers sont représentés :

- la population locale déjà installée sur la région ;
- la population venant de l'extérieur de la commune.

Selon une étude réalisée en 2000 intitulée « Enquête sur l'emploi des saisonniers d'hiver des Aravis », auprès de 1500 saisonniers et de 400 employeurs sur les stations de La Clusaz, Le Grand Bornand, Manigod et Saint-Jean-de-Sixt, il apparaît que 55 % des saisonniers viennent de l'extérieur dont 60 % doivent trouver un logement par leurs propres moyens et 12 % sont logés par leur employeur (secteur de l'hôtellerie / restauration). Parmi les personnes interrogées, 58 % expriment des difficultés à se loger : problème de financement, de disponibilité...

La situation du logement pour les travailleurs saisonniers est problématique sur l'ensemble du territoire du SCOT Fier-Aravis d'un point de vue quantitatif (offre insuffisante, suroccupation) et d'un point de vue qualitatif (inconfort, salubrité). Comme sur les stations de La Clusaz et du Grand Bornand, il n'existe pas de structure d'hébergement spécifique pour les saisonniers sur la commune actuellement.

Aire d'accueil des gens du voyage

Il n'existe pas de terrains d'accueil sur Saint-Jean-de-Sixt.



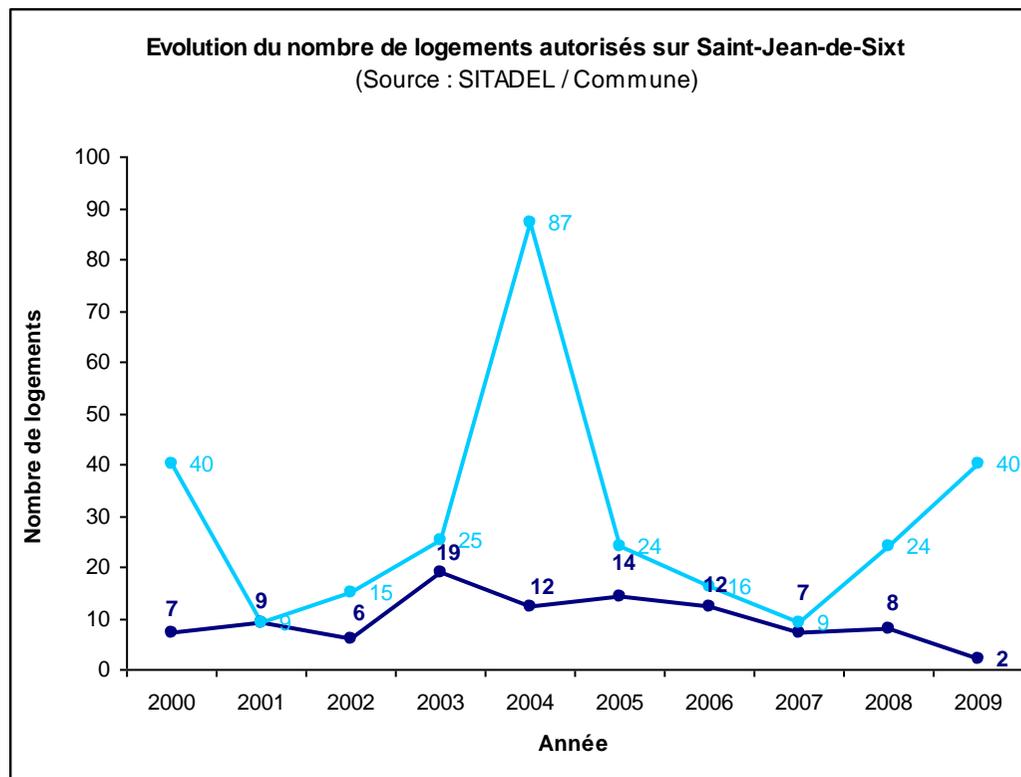
2.3. RYTHME D'URBANISATION

Sur la période 2000-2009, 385 logements ont été autorisés, soit 38 / 39 logements par an avec en moyenne 9 / 10 logements individuels et 28 / 29 logements collectifs par an.

Si l'on fait exception de l'année 2004 où 87 logements collectifs ont été autorisés, la moyenne s'élève alors à 20-25 logements collectifs par an.

Le rythme d'urbanisation actuel est donc de 30 logements en moyenne par an dont 2/3 de logements collectifs et 1/3 de logements individuels.

A ces logements neufs, il convient d'ajouter la création de logements nouveaux par réhabilitation du bâti ancien à un rythme moyen de l'ordre de 1 à 2 logements par an sur la période 2000-2009.



Evolution de la surface bâtie

Les données disponibles sur l'évolution de la consommation de terrains à bâtir entre 1988 et 1997 montre un rythme de consommation de 1,57 ha par an dont les 2/3 pour de l'habitat individuel, fort consommateur d'espaces. Environ 9,5 % du territoire communal est construit (bâti + parcelles) ce qui représente une superficie de 115 ha sur un total de 1221 ha. Il faut néanmoins tenir compte qu'une grande partie du territoire présente un relief montagneux, et que l'activité agricole occupe encore une place importante, situation qui limite par conséquent l'existence de surfaces urbanisables.

Synthèse

Saint-Jean de Sixt connaît une forte croissance de sa population permanente depuis les années 1970. Le nombre d'habitants a augmenté de 23,4 % depuis 2000, pour atteindre 1240 personnes en 2006.

Conséquence de cette situation démographique, le parc de résidences principales ne cesse de se développer avec une progression de + 24,2 % sur la période 1999-2006. Le rythme de développement observé depuis 2000 est de l'ordre de 30 logements nouveaux par an répartis pour moitié en logements permanents et en logements touristiques.

Les résidences secondaires représentent plus de la moitié du parc de logements d'où un important phénomène de « volets clos » hors saison touristique. La part des résidences secondaires tend cependant à diminuer depuis 1990 au profit des résidences principales.

Le parc immobilier se caractérise par une forte proportion de petits collectifs et de maisons individuelles (habitat permanent essentiellement). Le parc de logements locatifs privés est conséquent mais ne correspond pas forcément aux besoins de la population locale (souvent à destination touristique). En 2006, le parc locatif aidé se compose de 12 logements, soit 3,8 % des résidences principales contre 5,8 % à l'échelle du territoire Fier-Aravis.

Saint-Jean de Sixt doit faire face à une double demande pour le logement permanent liée à :

- le phénomène de « vivre au pied des pistes » qui s'estompe pour des logements moins onéreux et une qualité de vie mieux organisée,*
- la recherche de logements en commune périurbaine par rapport à l'agglomération d'Annecy-Thônes.*

Evaluation des besoins

Besoins en logements

D'après l'étude réalisée par le CILSES sur les besoins en logements neufs en Haute-Savoie pour la période 2000-2010, il apparaît un besoin de 135 logements par an sur le bassin des Aravis (scénario de croissance modérée) dont :

- 66 % de logements à vocation sociale (soit 38 en locatif, 51 en accession sociale),*
- 34 % de logements du marché libre (soit 19 en locatif, 27 en accession sociale).*

Fin 2009, 40 demandes de logements aidés sont recensées sur Saint-Jean de Sixt.

Logements permanents

Saint-Jean de Sixt souhaite maintenir le rythme de construction actuel en favorisant le développement de l'habitat permanent et en renforçant la diversité et la mixité de l'offre : locatifs, locatifs aidés, accession, habitat intermédiaire ... afin de répondre aux besoins en logements à l'échelle de la commune et du territoire Fier – Aravis.

Dans la continuité du rythme observé depuis 2000, l'objectif est ainsi de réaliser une quinzaine de logements permanents supplémentaires par an auquel s'ajoute quelques réhabilitations dont le potentiel est aujourd'hui limité. Cela correspond à un total de 225-240 logements permanents d'ici 2025 dont une proportion d'au moins 20 % de logements aidés sur les zones d'extensions significatives.

L'apport en population nouvelle serait de l'ordre de 35 habitants par an (= 15 / 16 logements par an x 2,3 personnes par logement), soit un total de 525 / 550 habitants supplémentaires d'ici à 2025.

En 2009, la population permanente de Saint-Jean de Sixt peut être estimée à 1345 habitants. A l'horizon 2025, l'objectif serait donc d'atteindre une population permanente de l'ordre de 1875 habitants.

Logements touristiques

Le souhait de Saint-Jean-de-Sixt est de réduire le rythme de construction actuel de logements touristiques, de l'ordre de 15 logements par an. A l'horizon 2025, sur la base d'un rythme de 12 / 15 logements par an, l'objectif serait ainsi de réaliser un total de 180 – 200 logements touristiques.

Besoins en foncier

Les besoins en foncier estimés sont les suivants :

- La réalisation de 225-240 logements permanents correspond à un besoin de 19 000 m² de SHON maximum sur la base de 80 m² SHON par logement*
- La réalisation de 180 – 200 logements touristiques correspond à un besoin de 8 000 m² de SHON maximum sur la base de 40 m² SHON par logement.*

A l'horizon 2025, la SHON nécessaire à la réalisation des objectifs de production de logements permanents et touristiques s'élève donc à 27 000 m² maximum. En appliquant un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,4 et si l'on tient compte de la rétention foncière (coefficient de 0,5), les besoins en foncier peuvent alors être estimés à 135 000 m², soit 13,5 ha.

3 - ACTIVITES ECONOMIQUES

3.1. LES ACTIFS ET L'EMPLOI ⁴

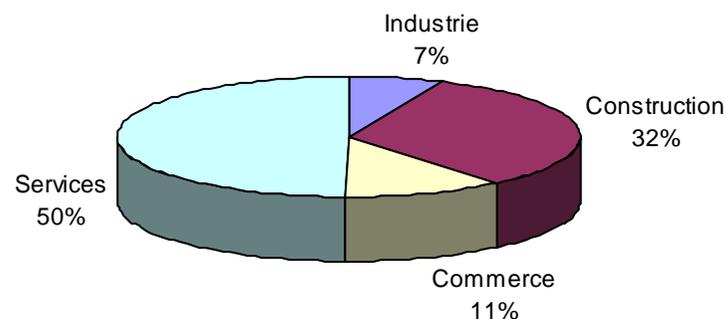
Selon les données INSEE, la population active correspond à la population des 15-64 ans. En 2006, parmi les 1240 habitants permanents, 860 personnes appartiennent à la tranche d'âge 15-64 ans dont 78,7 % sont actifs et 75,3 % ont un emploi au moment du recensement. La majorité de ces actifs ayant un emploi sont salariés (76,3 %) ; les autres sont des travailleurs indépendants, des aides familiaux...

Le taux de chômage s'élève à 4,4 % en 2006 contre 4,1 % en 1999, taux nettement inférieur à celui observé au niveau du département (8 %).

En nombre d'emplois, Saint-Jean-de-Sixt offre 425 emplois en 2006 dont 70,4 % d'emplois salariés. Près de la moitié des postes salariés sont liés au secteur des services suivi de la construction et du commerce. Les secteurs tertiaire et l'artisanat du bâtiment sont donc les moteurs de l'économie locale, dynamisés par l'activité touristique. L'industrie est sous-représentée avec moins de 7 % des postes salariés.

En terme de déplacements domicile-travail, parmi les 439 actifs exerçant à l'extérieur de la commune, une proportion importante travaille sur les communes proches de La Clusaz, Le Grand-Bornand ou encore Thônes (45 % en 2003) ou secondairement, sur l'agglomération d'Annecy (5 %) ... Seuls 32,3 % des actifs ayant un emploi travaillent sur Saint-Jean de Sixt en 2006 contre 40 % en 2002. La baisse des actifs exerçant sur la commune s'est fait en parallèle du développement des mouvements pendulaires comme le montre la progression des charges de trafic sur les principaux axes maillant le territoire Fier-Aravis, notamment sur la RD 909 en direction d'Annecy (*voir chapitre Transport / Déplacements*).

Répartition des postes salariés par secteur d'activité au 1er Janvier 2007 (Source : INSEE)



⁴ D'après données du Recensement Général de la Population 2006

D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

3.2. ARTISANAT - INDUSTRIE – TERTIAIRE ⁵

3.2.1. Contexte local

Le territoire Fier-Aravis se caractérise par une activité économique diversifiée avec comme moteurs le tourisme et la construction. L'apport du tourisme est par ailleurs essentiel pour la croissance des activités artisanales et commerciales.

La répartition par secteur d'activité est la suivante : 42,2 % de services aux particuliers, 19,7 % de commerces et 12,2 % d'entreprises liées à la construction.



Trois pôles d'activités se distinguent pour un total de 73,8 % des établissements : Thônes, Le Grand Bornand, La Clusaz. Saint-Jean de Sixt (4^{ème} pôle) concentre une part importante d'entreprises liées à la construction.

Au total, 11 espaces d'activités sont recensés en 2003, implantés le plus souvent en fond de vallée et plus particulièrement, sur l'axe Annecy-Thônes. La zone d'activité des Mésers sur Saint-Jean de Sixt d'une superficie de 2 ha a été créée en 1985.

Les capacités d'accueil nouvelles de ces zones d'activités économiques sont limitées par la topographie et les difficultés de desserte routière. En 2005, seules les zones des Mésers, de Gotty et des Iles Ouest offrent des possibilités d'extension limitées pour un total de 2,6 ha.

⁵ D'après données du Recensement Général de la Population 2006

D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

3.2.2. A l'échelle de Saint-Jean de Sixt

Saint-Jean de Sixt évolue dans un contexte économique de stations de montagne avec comme orientations dominantes le tourisme et la construction. Au total, on dénombre 41 établissements artisanaux sur Saint-Jean-de Sixt selon le recensement réalisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en Juillet 2009. Ils constituent une offre de biens et de services de proximité aux populations résidentes et touristiques avec un fonctionnement à l'année.

Répartition des établissements artisanaux par secteur d'activité			
Alimentation	2	Installation électrique	3
Transports	1	Aménagement / Finitions	1
Bois / ameublement	2	Terrassements / Travaux divers	2
Matériaux construction céramique (...)	1	Réparations	4
Fabrication d'articles divers	3	Services	3
Maçonnerie	3	Blanchisserie / Teinturerie	2
Couverture / Plomberie / Chauffage	4	Autres	5
Menuiserie / Serrurerie	6		



Pour une offre de commerces et de services complète, les clients sont amenés à se déplacer vers le pôle urbain de Thônes, vers sur les stations de La Clusaz et du Grand Bornand ou encore sur l'agglomération d'Annecy.

Les établissements économiques de Saint-Jean-de-Sixt sont répartis sur trois pôles principaux : le chef-lieu, la zone d'activités des Mézers en direction de la Clusaz, la zone d'activités de Villaret de part et d'autre du Borne. Le chef-lieu concentre des activités commerciales type alimentation et des services de proximité, notamment en rez-de-chaussée des immeubles (coiffeur, presse, vente et location de matériel de ski...). La zone artisanale des Mézers avec des entreprises liées à l'équipement de la maison, le mobilier, l'électroménager, la carrière...constitue un second pôle, implanté de part et d'autre de la RD 909 en direction de la Clusaz. La carrière d'éboulis située aux Mézers, exploitée par la SAS Lathuille Frères, est source d'un nombre important d'emplois et constitue un pôle actif pour l'économie locale.



3.3. ACTIVITE AGRICOLE

Une étude agricole a été réalisée en 2005 par la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie dans le cadre de la révision du PLU, basée sur des données socio-économiques des exploitations recueillies lors de réunions avec les agriculteurs de la commune courant 2004.

3.3.1. Evolution générale (selon données Recensement Général Agricole 1979-1988-2000)

	Saint-Jean de Sixt			Pays de Thônes		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Nbre exploitations	40	28	21	556	508	369
Nbre exploitations professionnelles	14	11	13	197	197	189
SAU en ha	552	445	488	7 598	6 899	7 047

Les caractéristiques originales de l'évolution de l'activité agricole montre le dynamisme de cette activité sur Saint-Jean de Sixt et sur le Pays de Thônes :

- Une forte diminution du nombre total d'exploitations depuis 1979 : -48 % sur Saint-Jean de Sixt et -35 % sur le Pays de Thônes.
- Une tendance générale à la baisse des exploitations professionnelles de l'ordre de -20 % sur le département alors qu'une hausse de leur nombre est observée sur Saint-Jean de Sixt sur la période 1988-2000 (-4 % sur le Pays de Thônes).
- Une augmentation des chefs d'exploitations à temps complet (+41 %) liée à l'arrêt de la double-activité pour se consacrer à temps plein à l'agriculture,
- La disparition du nombre d'exploitations compensée par la hausse des animaux par exploitation même si cette évolution est relativement faible sur le secteur.

3.3.2. Exploitants

Un total de 27 personnes travaillent sur les 14 exploitations, ce qui représente 25 Equivalent Temps-Plein. Toutes ces personnes sont des chefs d'exploitation, coinjoint ou aide familial. En 2004, aucun salarié agricole n'est présent sur la commune et 3 chefs d'exploitation sont double-actifs dont un a une activité à temps plein à l'extérieur. L'âge moyen est de 43 ans contre 45 ans sur le Pays de Thônes.

3.3.3. Surfaces exploitées par les agriculteurs de la commune

Les terres agricoles s'étagent de 850 m à 1500 m d'altitude, avec une part importante entre 900 m et 1050 m. L'ensemble est plutôt accidenté, excepté un secteur entre La Ruaz et Forgeassoud. Les zones d'alpages sont limités au secteur du Danay mais il n'existe plus d'alpages laitier.

SAU communale

La part des surfaces agricoles communales exploitées par les agriculteurs (commune et/ou extérieurs) s'élève à 255 ha, soit 21 % de la surface totale de la commune.

SAU des exploitations

Le nombre d'exploitations a diminué de moitié depuis les années 70, principalement par la disparition des petites exploitations sans pour autant modifier la Surface Agricole Utile (SAU).

La surface agricole exploitée par les agriculteurs de la commune, y compris sur d'autres communes s'élève à 508 ha dont 234 ha sur Saint-Jean de Sixt et 274 ha sur les communes voisines, dont 70 ha en alpage (La Giettaz, La Clusaz, Le Grand Bornand, ...). Ceci est un élément de fragilité des exploitations dans la mesure où plus de la moitié des surfaces exploitées se situent à l'extérieur de Saint-Jean de Sixt.

Répartition des surfaces par type de culture

Les terrains agricoles sont constitués de surfaces toujours en herbe, de prairies permanentes ou d'alpages (faible surface).

Taille des exploitations

La surface moyenne des exploitations (hors alpages) est légèrement supérieure à 15 ha avec des variations de 1 ha à 37 ha (+ 30 ha en moyenne pour les exploitations utilisant des alpages).

Les surfaces de vallée sont essentielles pour le pâturage, l'épandage des effluents à proximité des bâtiments de surface ou la production de foin (nécessité de surfaces fauchables).



3.3.4. Elevage

L'activité principale est l'élevage avec une production de lait de vaches concentrée sur 12 exploitations dont 10 seulement ont des vaches laitières. Au total, le cheptel se compose de 400 vaches laitières, 15 vaches allaitantes, quelques génisses et 350 brebis mères. Le nombre moyen d'Unité Gros Bétail (UGB) est légèrement supérieur à 32. La majorité des exploitations se situe entre 20 UGB et 50 UGB.

En terme de réglementation,

- 2 exploitations sont soumises à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : l'exploitation n°12 « GAEC Milk et Bouse » au lieu dit « Le Plan des Forgeassoud » et l'exploitation n°7 « EARL Le Vallon » au Chef-lieu.
- 12 exploitations sont soumises au Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Ces réglementations déterminent les distances d'implantation des bâtiments agricoles vis-à-vis des tiers et des zones constructibles, ainsi que la zone de non construction autour des exploitations par application de la réciprocité. Ces distances sont de 50 m pour les exploitations soumises au Règlement Sanitaire Départemental (moins de 50 vaches laitières) et de 100 m pour les Installations classées (plus de 50 vaches laitières).

3.3.5. Productions et débouchés

Le volume de production de 1,9 millions de kg de lait est généré par 12 exploitations :

- 9 exploitations transforment le lait à la ferme dont 8 en AOC Reblochon et 1 en IGP Tomme de Savoie,
- 3 exploitations livrent la lait à la coopérative de Thônes ou à Entremont.

Les deux autres exploitations sont orientées vers l'élevage viande (veaux de lait, moutons).

L'activité d'élevage est ainsi destinée en grande partie à la production du Reblochon. Saint-Jean de Sixt est située dans l'aire géographique de l'AOC Reblochon qui englobe une grande partie de la Haute-Savoie et de la région du Val d'Arly en Savoie. L'AOC Reblochon est un produit encadré par un décret fixant des règles pour la production et la livraison du lait, la fabrication, l'affinage et le conditionnement. Les prairies sont donc stratégiques pour les exploitations laitières : production de foin, pâtures pour l'été.



3.3.6. Pérennité

Avenir à 5-10 ans	Nbre exploitations	Unité Gros Bétail	Hectares
Avenir assuré	11	89 %	79 %
Avenir incertain	3	11 %	24 %
Sans avenir	0	0 %	0 %

11 exploitations sont considérées comme pérennes sur Saint-Jean-de-Sixt ; elles exploitent plus des $\frac{3}{4}$ des surfaces et possèdent près de 90 % des surfaces. En 2009, les exploitations n°3 et n°4 ont cessé leur activité (*voir cartes de localisation pages suivantes*).

3.3.7. Localisation des sièges d'exploitation et des parcelles indispensables au fonctionnement des exploitations

Les 14 exploitations de la commune ont été localisées sur une carte au 1/5 000 ° en précisant le niveau de pérennité, la réglementation à laquelle l'exploitation est soumise, et l'activité recensée sur l'exploitation :

Seuls 4 exploitations respectent les distances règlementaires au tiers le plus proche (exploitations 6, 9, 12, 14).

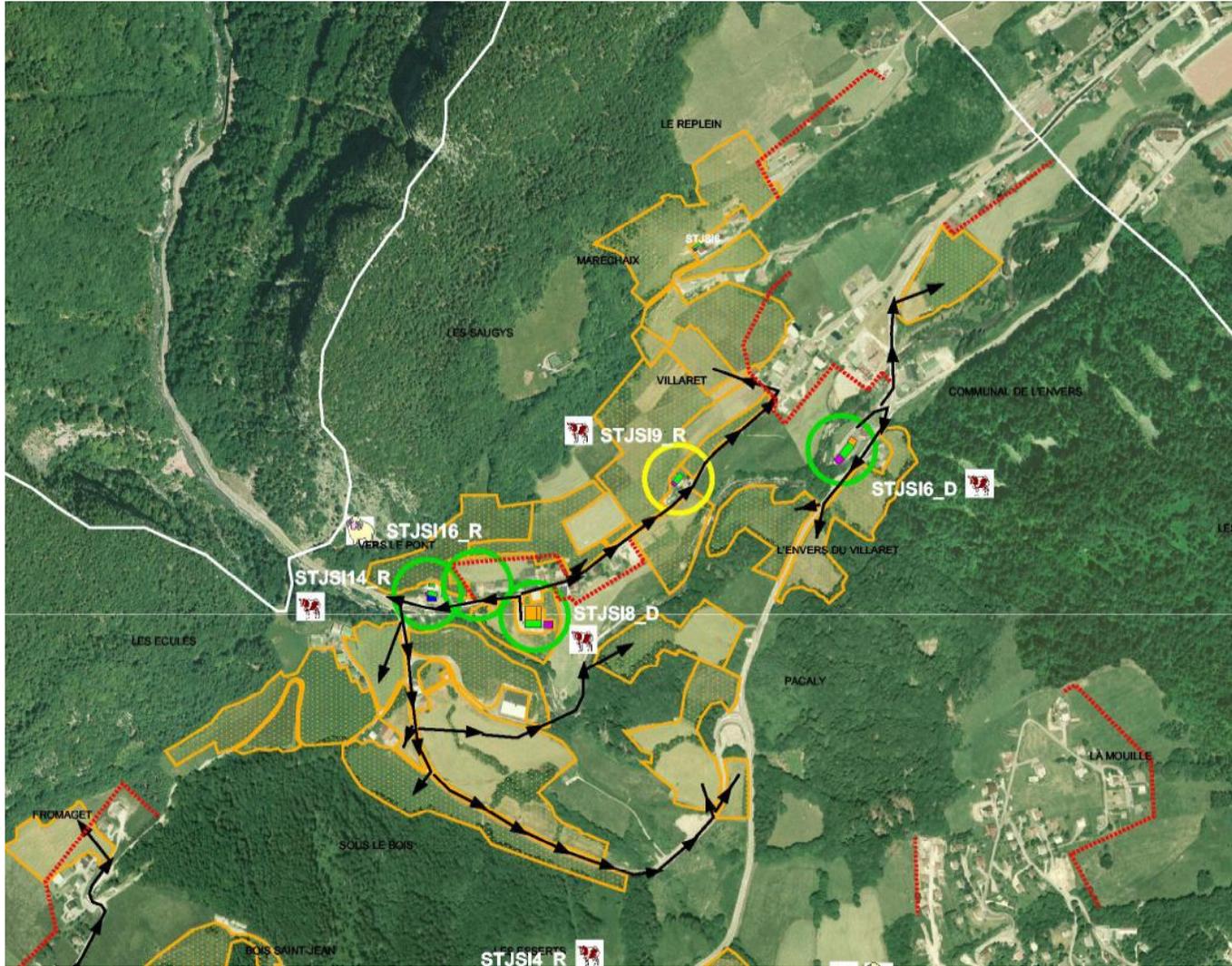
Parmi les 14 exploitations étudiées, 11 ont un angle d'ouverture supérieur à 120 °, angle nécessaire pour permettre la circulation du bétail et des engins agricoles.

Ont également été identifiées les parcelles de pâtures pour les vaches laitières, indispensables pour le pâturage des animaux durant la saison estivale et les parcelles de proximité indispensables au fonctionnement de l'exploitation afin de :

- faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles,
- faciliter la circulation des engins autour des bâtiments,
- permettre la pâture des vaches laitières et allaitantes,
- limiter les nuisances au voisinage.

Voir cartographies pages suivantes

Diagnostic agricole (Source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie – 2004)



SIEGES : PERENNITE - REPRENABILITE

- Pérenne
- Incertaine
- Sans avenir

FONCTION DES BATIMENTS

- Habitation principale
- Bâtiment d'élevage
- Stockage des effluents
- Autre bâtiment
- Serre (en verre, PVC, chauffée)
- Projet bâtiment d'exploitation

SITES D'ALPAGE

- Localisation
- Habitation
- Logement des animaux
- Atelier fabrication

FONCTION DES PARCELLES

- Pâture laitière
- Culture spécialisée
- Projet de culture spécialisée
- Parcelle de proximité (autre que pâturage et culture spécialisée)

ZONAGES AGRICOLES

- Zone drainée
- Zone irriguée



CIRCULATIONS AGRICOLES



essentielles

PARCELLES STRATEGIQUES

- Vis à vis de l'urbanisation
- Parcelles labourables
- Parcelles nécessaires à l'épandage

PROPOSITION de LIMITES d'URBANISATION

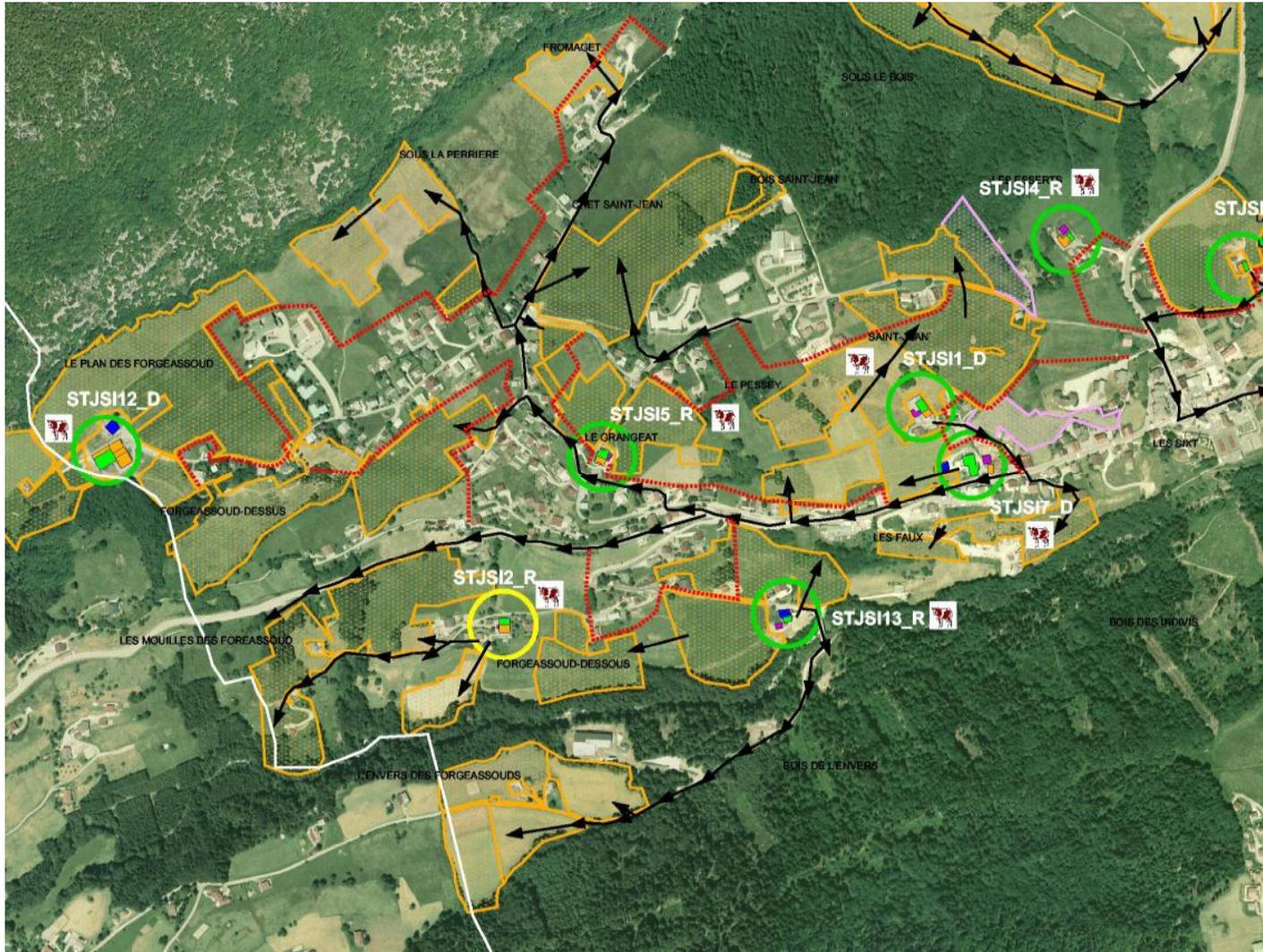
(protection des parcelles stratégiques du site d'exploitation et des espaces agricoles homogènes)

POINT DE CAPTAGE PRIVE

Mises à jour de bâtis

LIMITE COMMUNALE

Diagnostic agricole (Source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie – 2004)



SIEGES : PERENNITE - PREPENABILITE

- Pérenne
- Incertaine
- Sans avenir

FONCTION DES BATIMENTS

- Habitation principale
- Bâtiment d'élevage
- Stockage des effluents
- Autre bâtiment
- Serre (en verre, PVC, chauffée)
- Projet bâtiment d'exploitation

SITES D'ALPAGE

- Localisation
- Habitation
- Logement des animaux
- Atelier fabrication

FONCTION DES PARCELLES

- Pâturage laitière
- Culture spécialisée
- Parcelle de proximité (autre que pâturage et culture spécialisée)

ZONAGES AGRICOLES

- Zone drainée
- Zone irriguée

CIRCULATIONS AGRICOLES

- ↗ essentielles

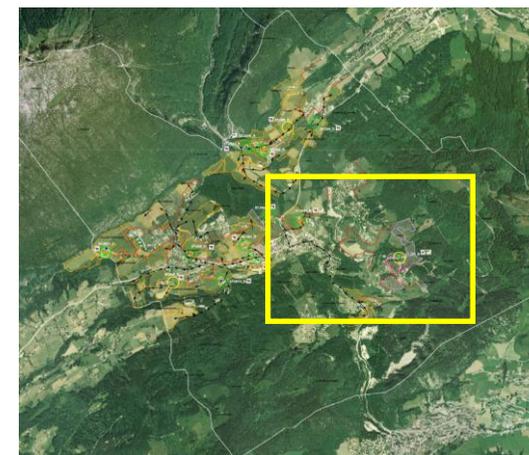
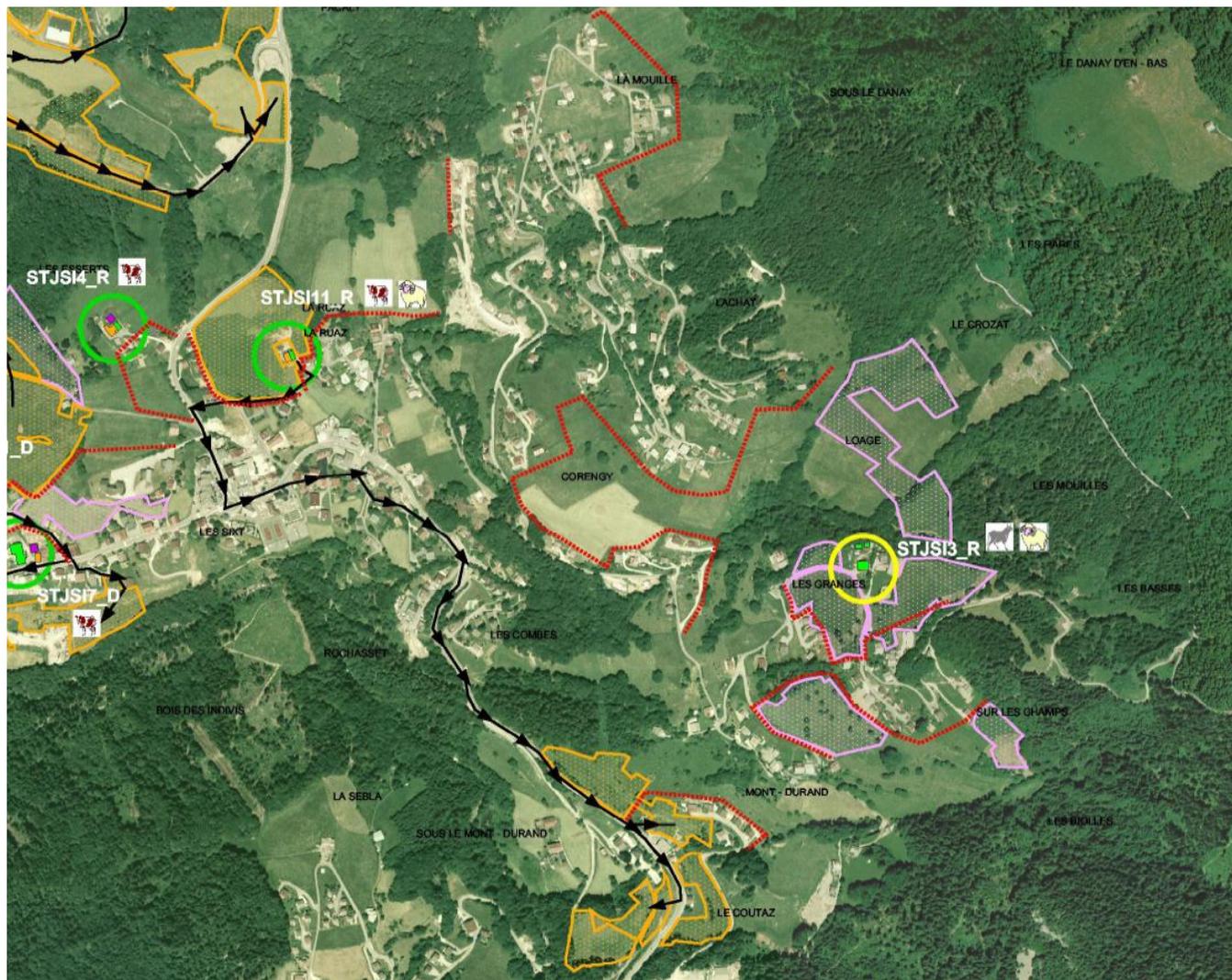
PARCELLES STRATEGIQUES

- Vis à vis de l'urbanisation
- Parcelles labourables
- Parcelles nécessaires à l'épandage

PROPOSITION de LIMITES d'URBANISATION
(protection des parcelles stratégiques du site d'exploitation et des espaces agricoles homogènes)

- POINT DE CAPTAGE PRIVE
- Mises à jour de bâtis
- LIMITE COMMUNALE

Diagnostic agricole (Source : Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie – 2004)



SIEGES : PERENNITE - REPRENABILITE

- Pérenne
- Incertaine
- Sans avenir

FONCTION DES BATIMENTS

- Habitation principale
- Bâtiment d'élevage
- Stockage des effluents
- Autre bâtiment
- Serre (en verre, PVC, chauffée)
- Projet bâtiment d'exploitation

SITES D'ALPAGE

- Localisation
- Habitation
- Logement des animaux
- Atelier fabrication

FONCTION DES PARCELLES

- Pâture laitière
- Culture spécialisée
- Projet de culture spécialisée
- Parcelle de proximité (autre que pâturage et culture spécialisée)

ZONAGES AGRICOLES

- Zone drainée
- Zone irriguée

CIRCULATIONS AGRICOLES

- ↗ essentielles

PARCELLES STRATEGIQUES

- Vis à vis de l'urbanisation
- Parcelles laboureables
- Parcelles nécessaires à répannage

PROPOSITION de LIMITES d'URBANISATION
(protection des parcelles stratégiques du site d'exploitation et des espaces agricoles homogènes)

- POINT DE CAPTAGE PRIVE
- Mises à jour de bâtis
- LIMITE COMMUNALE

3.4. ACTIVITE TOURISTIQUE

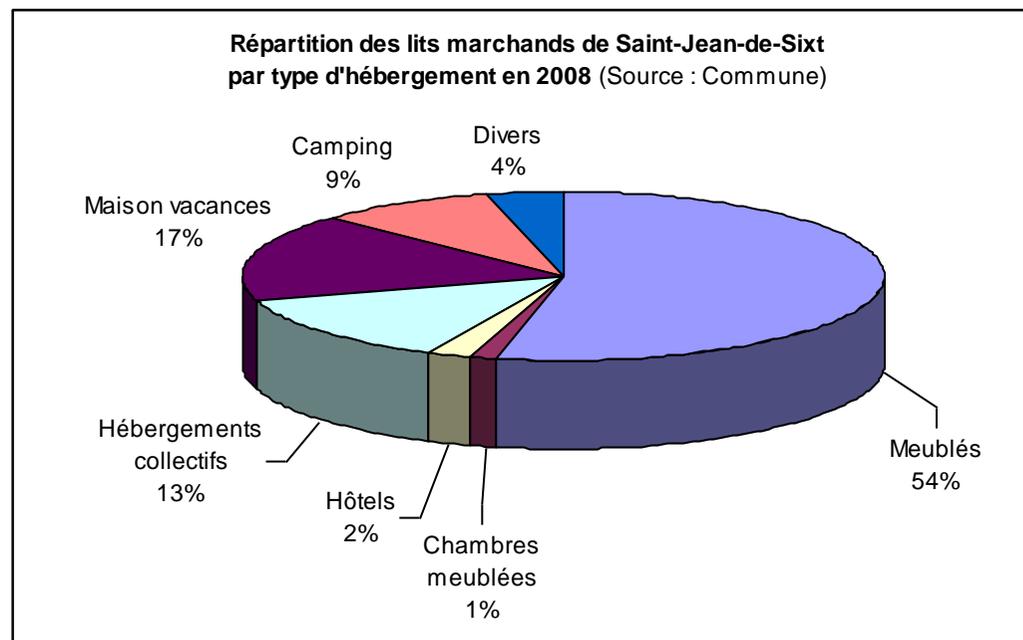
Saint-Jean-de-Sixt fait partie du Syndicat Intercommunal des Aravis (SIMA) depuis 1999, regroupant les communes du Grand-Bornand, de la Clusaz et de Manigod. Elle constitue la porte d'entrée des deux stations de la Clusaz et du Grand-Bornand. La saisonnalité marque fortement l'activité de la commune même si son fonctionnement est à l'année.

3.4.1. Capacité d'hébergement

En 2008, la capacité d'hébergement touristique s'élève à 1 805 lits marchands pour un total de 4 680 lits potentiels sur Saint-Jean-de-Sixt, en incluant les résidences secondaires.

La répartition des lits marchands montre une prédominance d'hébergements en gîtes ou meublés (54 %), localisés notamment sur le secteur du Villaret. Au total, 156 meublés sont classés parmi les 161 recensés sur Saint-Jean-de-Sixt, ce qui représente une capacité de l'ordre de 930 lits actuellement. La majorité de ces meublés sont classés en deux étoiles (61,5 %) et leur répartition par type de logements est la suivante : 15,5 % de chalets, 40,3 % d'appartements, 40,2 % en résidences. Les proportions de chalets et d'appartements sont supérieures à celles observées sur les stations de La Clusaz et du Grand-Bornand. La commercialisation est en partie assurée par l'Office du Tourisme via une centrale de réservation mais également, par des agences ou directement par les particuliers. A l'échelle des Aravis, Saint-Jean-de-Sixt dispose de 5,1 % de la capacité totale en meublés et gîtes.

Les hébergements de type collectifs (CCAS) ou les maisons de vacances (Arc-en-Ciel, VVF) implantés en partie sur le secteur de Forgeassoud, représentent plus 30 % des lits marchands.



Il convient par ailleurs de souligner la faible capacité hôtelière (2 %) liée notamment à la fermeture de plusieurs établissements depuis 2000. Aujourd'hui, un seul établissement de catégorie 2 étoiles est encore ouvert.

En terme d'évolution, on note une nette diminution des lits marchands sur la période 2001-2003 de l'ordre de -5 %, non compensée à ce jour malgré une progression de +1,57 % des lits marchands observée sur la période 2003-2008. Parallèlement, la part des résidences secondaires dans le total des lits a fortement augmenté, pour un total estimé aujourd'hui à 2 875 lits diffus contre 1920 lits en 2003. Le taux de banalisation est ainsi passé de 48 % en 2003 à 38,5 % en 2008.

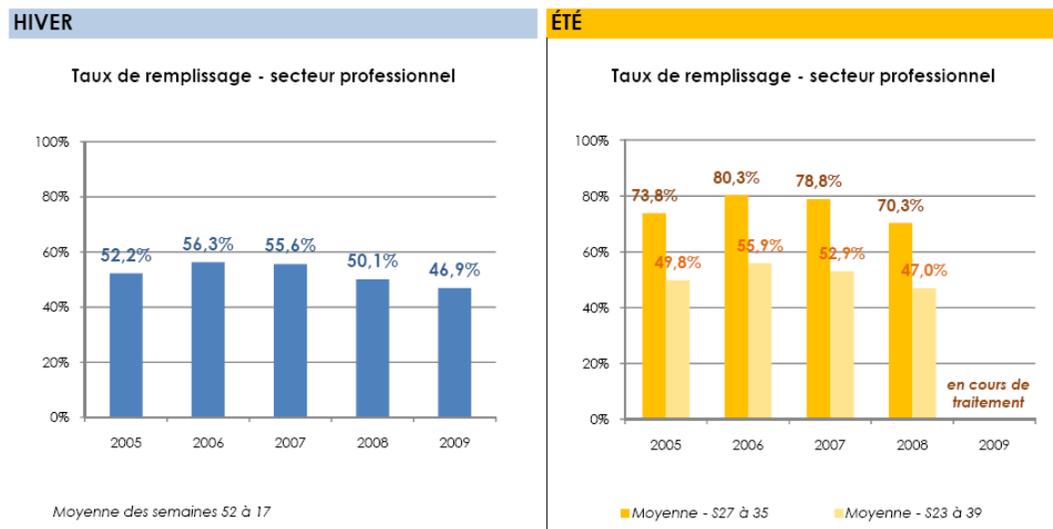
3.4.3. Fréquentation touristique ⁶

Taux de remplissage

Globalement, les hébergeurs professionnels de Saint-Jean-de-Sixt présente des taux de remplissage moyens de l'ordre de 51 % - 52 % été comme hiver depuis 2005. Les mois de Juillet et Août présentent toutefois des taux nettement supérieurs, de l'ordre de 70 % à 80 % suivant les années.

En hiver, sur la période d'activité de décembre à avril, la tendance est à la baisse avec un remplissage minimum de 46,9 % en 2009 contre 56,3 % en 2006 (-16,7 %).

En été, la même tendance peut être observée sur la période totale d'activité, qui s'étale de début juin à fin septembre. L'année 2008 présente un taux de remplissage de 47 % contre 55,9 % en 2006, soit une baisse de -15,9 %.



⁶ D'après Tableau de bord économique de Saint-Jean de Sixt - Bureau d'études COMETE / SIMA – Mise à jour Octobre 2009

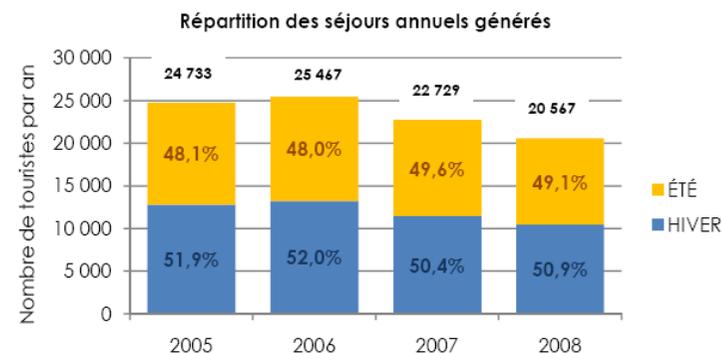
Fréquentation

La fréquentation touristique est globalement en baisse depuis 2005, exception faite de l'année 2006 marquée par une hausse de +2,9 % des séjours annuels.

La plus forte baisse a été enregistrée sur les saisons d'hiver avec -24 % de séjours entre 2005 et 2009 contre -15,1 % sur les saisons d'été.

Sur la période 2005-2008, le nombre de touristes a ainsi diminué de -16,8 % pour atteindre 20 567 personnes en 2008, ce qui représente une population supplémentaire sur Saint-Jean de Sixt de l'ordre de 10 000 personnes en été comme en hiver.

La tendance est également à la baisse des séjours « hiver » dans le total des séjours générés même s'ils sont encore majoritaires (50,9 % en 2008).



3.4.2. Offre touristique et de loisirs

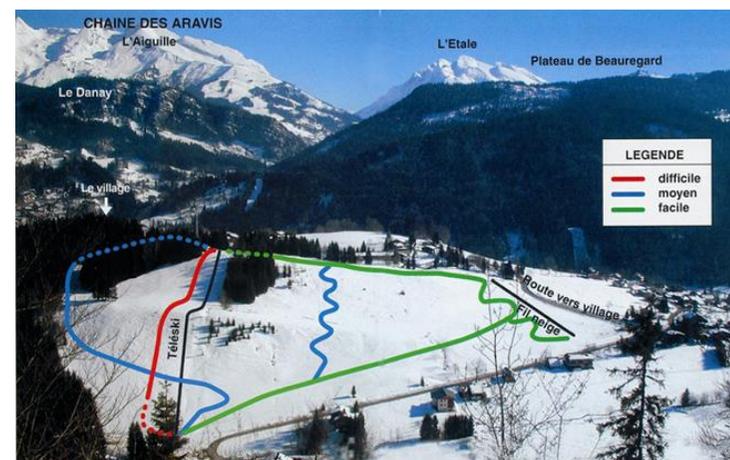
Une carte d'hôtes a été mise en place pour la clientèle de séjours. Offerte par les hébergeurs, elle permet de découvrir les quatre stations des Aravis (Saint-Jean de Sixt, Manigod, La clusaz, Grand Bornand) à des tarifs préférentiels et d'accéder gratuitement aux navettes inter-stations.

En période hivernale,

Ski alpin

Saint-Jean-de-Sixt est propriétaire d'un domaine skiable de taille réduite sur le secteur de Forgeassoud depuis 1983, racheté à une société privée. L'exploitation et l'entretien du domaine sont aujourd'hui gérés par la commune. Les équipements comprennent un fil neige et un téléski d'un dénivelé de 100 m pour la desserte de 3 pistes : 1 verte, 1 bleue, 1 rouge. Aucun projet d'aménagement ou de développement n'est prévu à ce jour.

L'offre est destinée à une clientèle familiale et adaptée aux enfants et aux débutants. Le forfait « Grand Aravis » permet à la clientèle de skier sur les stations du Grand Bornand et de la Clusaz (200 km de pistes, 100 remontées mécaniques, 2 snowparks et boardercross) grâce aux navettes interstations mises en place en saison hivernale.



Ski de fond / raquettes

Un total de 13 km de pistes de ski de fond est entretenu et balisé sur Saint-Jean-de-Sixt. Un foyer est situé à proximité et la location de matériel est réservée aux scolaires.

Les itinéraires de randonnées en raquettes sont proches des pistes de fond. Des possibilités d'itinéraires existent à partir du centre village vers la tête du Danay ou au coeur de la forêt du bois des Traversières.



En période estivale,

Saint-Jean-de-Sixt est le compromis idéal pour les estivants voulant profiter d'une situation de proximité avec les massifs montagneux pour les randonnées pédestres et avec le lac d'Annecy pour les baignades (29 km).

Une grande partie de l'offre d'activités se situe sur les sites des grandes stations (La Clusaz, Le Grand Bornand). Il existe tout au long de l'été un encadrement possible par un accompagnateur du bureau des guides : luge d'été, parapente, équitation, golf et minigolf, parcours de santé, patinoire, tir à l'arc, canyoning, escalades, via ferrata, centre nautique...

La présence de cours d'eau (torrents du Borne et du Nom) permettent d'offrir des lieux propices à la pêche sportive. Des parcours en VTT quadrillent le massif.

Différentes excursions sont également possibles par la visite de 12 sites sur les Aravis : Musées du Pays et Ecomusée à Thônes, musée de la résistance à Morette, fouilles préhistoriques de Balme de Thuy, maison du patrimoine au Grand-Bornand, sans compter les nombreuses églises, chapelles et oratoires de la vallée...

Les fermes d'alpages ouvrent leurs portes au public pour la fabrication du reblochon traditionnel de la région. A cette période de l'année, un marché a lieu une fois par semaine sur la place principale du chef-lieu.

Une carte « Tournette / Bornes / Aravis » regroupant l'ensemble des sentiers de la région et ceux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres (PDIPR) a par ailleurs été éditée.



Synthèse / Evaluation des besoins

Actifs et emploi

La part des actifs travaillant à l'extérieur de la commune a fortement évolué pour atteindre près de 67 % de la population active en 2006, ce qui génère une croissance des mouvements pendulaires vers les communes limitrophes et vers l'agglomération d'Annecy (RD16 / RD909).

Artisanat – Industrie - Services

Les activités commerciales et artisanales liées pour l'essentiel à la construction, sont dynamisées par le développement touristique. Les deux principaux sites sont le Chef-lieu par une offre de commerces et de services de proximité et, la zone artisanale des Mézers, en direction de La Clusaz (commerces, carrière).

Située à l'écart des secteurs d'habitat, la zone des Mézers constitue un enjeu de développement pour l'activité économique locale. Un projet d'extension est envisagé côté amont, avec desserte par les voiries de la zone d'activité existante.

Par ailleurs, un des principaux objectifs de la restructuration du centre de Saint-jean de Sixt sera de conforter l'activité commerciale.

Activité agricole

L'agriculture est encore très présente sur le territoire communal avec comme orientation dominante l'activité d'élevage basée sur la production laitière, valorisée par l'AOC Reblochon et l'IGP Tomme de Savoie. Sur les 14 exploitations implantées sur Saint-Jean de Sixt, 11 sont considérées comme pérennes ; elles représentent 90 % de la SAU exploitée.

Le maintien d'une activité agricole dynamique est conditionnée par la préservation durable des systèmes d'exploitation. Les principaux enjeux en terme d'aménagement sont :

- l'urbanisation autour des principaux pôles existants (chef-lieu) en évitant l'étalement urbain et le mitage,*
- la protection des grands espaces homogènes à vocation agricole,*
- la protection des sièges d'exploitation avec respect des distances règlementaires et d'un angle d'ouverture de 120°,*
- la protection des circulations agricoles.*

Activité touristique

Globalement, les données de taux de remplissage et du nombre de séjours montre une tendance à la baisse de la fréquentation sur Saint-Jean de Sixt, comparable à la tendance observée sur l'ensemble du secteur des Aravis depuis 2000.

Saint-Jean de Sixt dispose aujourd'hui d'un parc d'hébergement relativement important de près de 4 700 lits dont 1 805 lits banalisés en 2008. L'important parc de résidences secondaires non commercialisé représente une concurrence pour les lits banalisés dont la proportion ne cesse de diminuer, passant de 48 % en 2003 à 38,5 % en 2008.

L'offre touristique et de loisirs est fortement lié aux possibilités d'activités offertes par les stations de La Clusaz et du Grand Bornand, été comme hiver. Le domaine skiable de Saint-Jean de Sixt de taille réduite est adapté à une clientèle familiale recherchant la tranquillité. A très long terme, un projet de liaison avec les stations de La Clusaz / Le Grand Bornand est envisagé par l'aménagement de remontées mécaniques sur le Danay.

4- EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

4.1. TRANSPORT / DEPLACEMENTS

4.1.1. Infrastructures routières ⁷

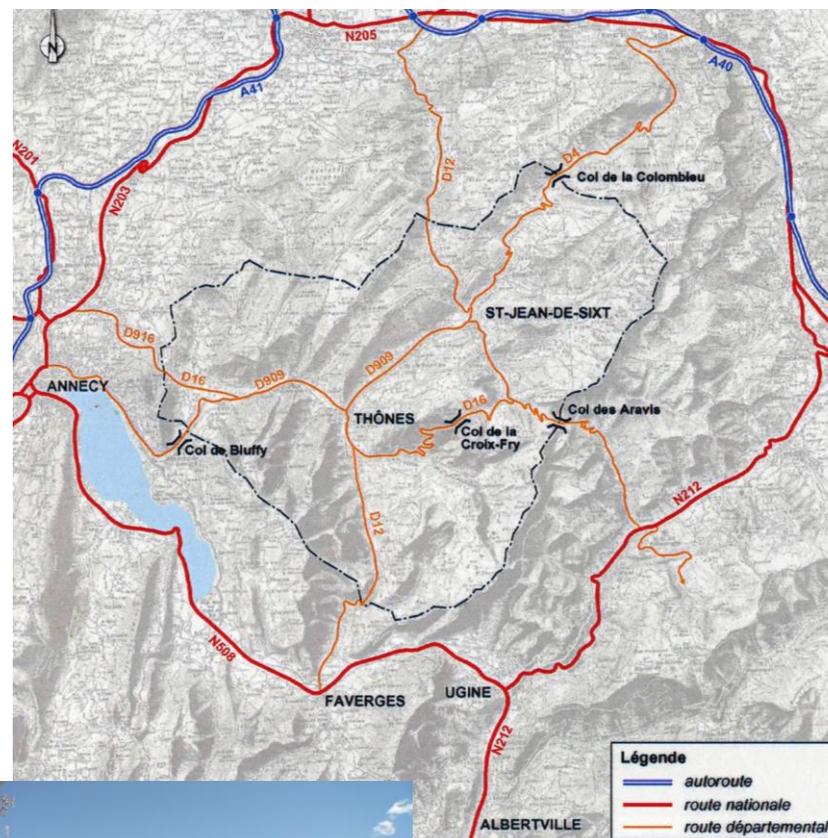
L'accès à Saint-Jean de Sixt se fait principalement par la RD 909 depuis Annecy vers les stations. Les accès par le Petit Bornand (RD 12 /14), le Grand Bornand (via la Col de la Colombière) ou La Clusaz (via le Col des Aravis) sont secondaires et fermés en période hivernale (cols).

Le territoire communal est traversé par deux des six principales connexions à l'échelle de l'espace Fier-Aravis : la RD 909 et la RD 12.

Seule la RD 909 ne présente pas de caractéristique montagnaise marquée ; elle permet la liaison avec l'agglomération d'Annecy et avec le réseau autoroutier national (A41). Elle a également été classée « voie à grande circulation » par arrêté préfectoral du 1^{er} Décembre 1998 (prescriptions contre le bruit).

La RD 12 assure elle la liaison vers le Nord en direction de la vallée de l'Arve et du bassin genevois.

Le réseau routier présente une structure essentiellement en étoile, non maillé et avec des caractéristiques montagnaises marquées à l'Est (excepté RD 909) qui n'est pas favorable au transit. La majorité des centre-bourg du secteur comme Saint-Jean de Sixt est traversée par une route départementale. Un réseau de voiries communales connectées aux routes départementales permet ensuite la desserte des zones d'habitations.



⁷ D'après Diagnostic territorial / SCOT Fier-Aravis – Syndicat Intercommunal Fier-Aravis / ARGOS Consultants – Juin 2006

Les données trafic 2004 confirment le rôle majeur de l'axe Annecy-stations avec des charges de trafic de l'ordre de 7 000 à 13 000 véhicules par jour contre des charges inférieures à 5 000 véhicules par jour sur les autres axes.

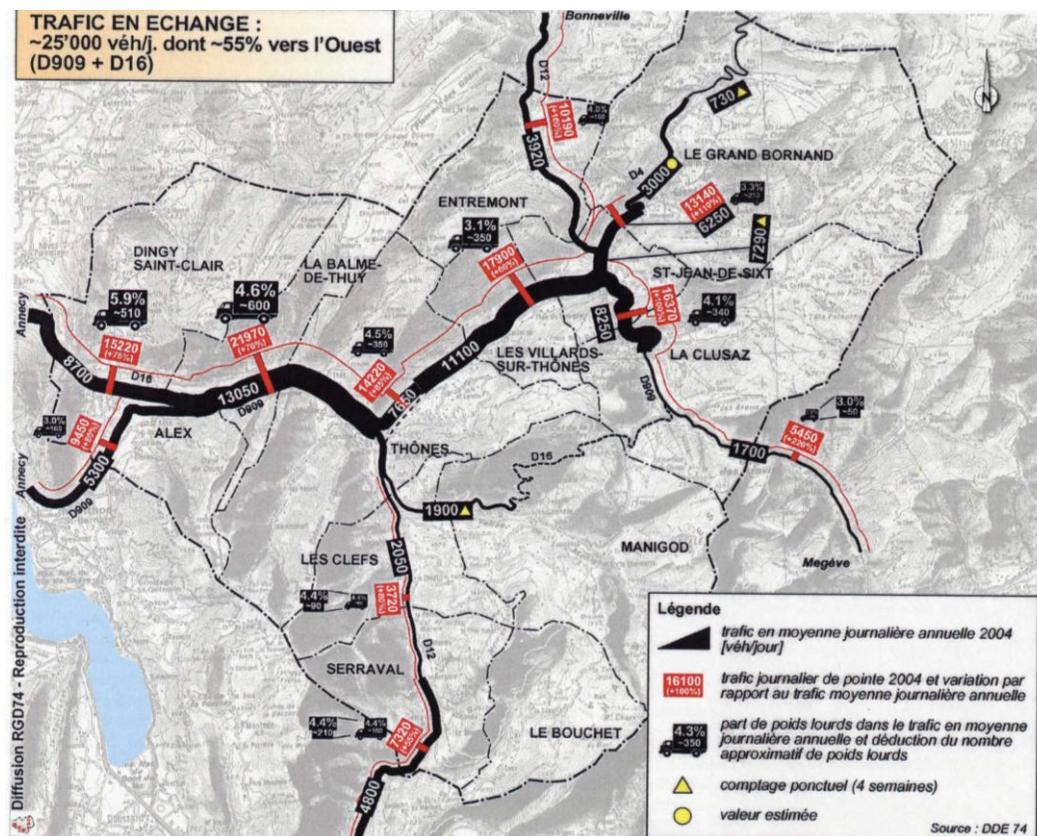
Les charges de trafic sont marquées en saison touristique... :
 - de 1,7 à 2 fois plus élevées sur l'axe Annecy-stations (RD 909),
 - de 3 fois plus élevées sur l'axe Bonneville – La Clusaz...(RD12).
 ... ce qui occasionne des problèmes de congestion durant la période hivernale (week-end).

Les charges de poids-lourds représentent entre 3 % et 4,5 % du trafic journalier moyen à l'échelle du territoire Fier-Aravis, avec une concentration du trafic sur l'axe Est-Ouest.

Sur la période 1998-2004, la croissance du trafic est de l'ordre de 2 % à 4 % en moyenne, ce qui correspond à un taux relativement élevé à l'échelle de la Haute-Savoie mais les trafics journaliers de pointe sont globalement stables.

La problématique du trafic poids-lourds est liée aux nuisances générées dans la traversée de bourgs tels que Saint-Jean de Sixt, notamment lors des périodes travaux et/ou construction en stations.

La maîtrise des flux traversant le chef-lieu et la diminution de leurs effets sur la vie du centre est une préoccupation constante de la commune, et doit donner lieu à de nouveaux aménagements dans la mesure du possible.



4.1.2. Stationnement

L'offre de stationnement sur le chef-lieu est de l'ordre de 110-115 places matérialisées et localisées principalement au niveau de la mairie, de la place du village, de l'Office du Tourisme... auxquelles s'ajoute un nombre important de places de stationnement non matérialisées.

Au niveau des remontées mécaniques, les visiteurs stationnent plutôt le long des voies de circulation au lieu d'utiliser le parking à leur disposition.



4.1.3. Circulations douces

Il n'existe pas de réseau de circulations douces à proprement parler sur Saint-Jean de Sixt.

4.1.4. Transports collectifs

L'offre en transports collectifs à l'échelle du territoire Fier-Aravis est concentrée sur l'axe Annecy-stations. Plusieurs lignes de transports collectifs desservent Saint-Jean de Sixt :

- les lignes 061A Annecy-Thônes et 061 Annecy-La Clusaz / Le Grand Bornand pour le transport voyageurs et scolaires (plusieurs aller-retour par jour du lundi au samedi au minimum). Les arrêts se situent devant l'Office du Tourisme et à Forgeassoud.

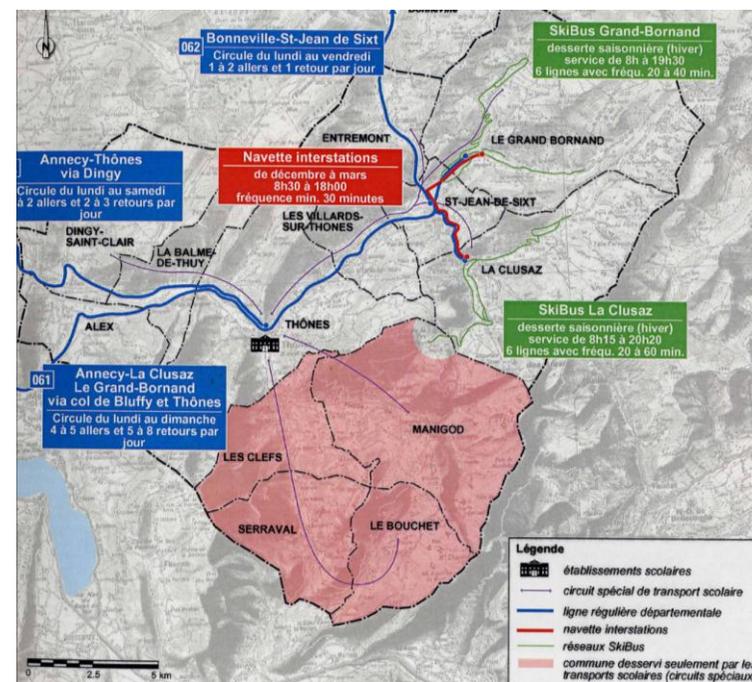
- la ligne 062 Bonneville-Saint-Jean de Sixt pour le transport scolaire.

Un arrêt unique se situe à l'Office du Tourisme.

- les navettes Interstations gérées par les sociétés de remontées mécaniques, assurant les dessertes hivernales de La Clusaz et du Grand Bornand mais dont l'usage est faible en comparaison de l'offre (passages toutes les 30 minutes).

Un arrêt unique se situe à l'Office du Tourisme.

Pour la desserte ferroviaire, la gare la plus proche est « Annecy TGV ». Les aéroports se situent à 51 km pour Genève, 72 km pour Chambéry et 29 km pour Annecy.



4.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ⁸

La gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers est assurée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

4.2.1. Système de collecte et de traitement

La collecte s'effectue deux fois par semaine en porte à porte dans le centre urbanisé ou en points de regroupement sur l'ensemble du territoire communal. Les points de regroupements avec chalets abri-propreté équipés de conteneurs sont au nombre de 8 sur Saint-Jean-de-Sixt :

- Centre village derrière la salle polyvalente,
- Immeuble les Alpins/ route de Corengy,
- Fil neige,
- Forgeassoud Dessus en face de la chapelle,
- Forgeassoud au croisement avec la RD 909,
- Lachat, au dessus du home d'enfants Les Bartavelles,
- Corengy – La Mouille, au croisement des routes en haut de la maison forestière,
- Corengy,
- Les Lombardes, vers le pont.

Les hameaux éloignés « Le Replein », « L'Epine » et « Les Eculés » ont à leur disposition des cabanes du même type en bordure de circuit de collecte.

Les déchets ménagers sont ensuite transférés par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes à l'usine de Chavanod et incinérées par le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy.

Le tonnage moyen des ordures ménagères collectées sur la commune est de 510 tonnes pour l'année 2006, soit 485 kg / habitant / an (moyenne annuelle faussée par la fréquentation touristique : le ratio moyen national est de 400 kg/hab/an). Le volume des ordures ménagères produit varie significativement au cours de l'année.



⁸ D'après Notice réalisée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes – Octobre 2006 – Voir annexe PLU

4.2.2. Tri sélectif / déchetterie

Fin 2007, la CCVT a mis en place trois points de collecte réservés au tri sélectif sur le territoire de Saint-Jean de Sixt : un point derrière la salle polyvalente, un vers le fil-neige du Crêt et un autre au départ de la route de Corengy.

La gestion de ces sites est assurée par la CCVT et le ramassage est effectué via un prestataire de service. Les déchets collectés sont envoyés vers des centres de tri puis vers les usines de recyclage.

Les habitants disposent également de déchetteries intercommunales situées sur le territoire de la CCVT : Manigod, zone Artisanale des Vernales sur la commune de Thônes, Serraval, Saint-Jean de Sixt. Les déchets sont ensuite envoyés vers différentes filières de valorisation, de traitement et de recyclage.

4.3. EQUIPEMENTS PUBLICS - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - ASSOCIATIONS

4.3.1. Equipements scolaires / petite enfance

Saint-Jean-de-Sixt ne dispose pas d'établissements scolaires sur son territoire. Un nouveau groupe scolaire a été ouvert en 2007 / 2008 ; il est implanté le long de la RD 12 à la sortie du centre-bourg en direction du Grand-Bornand.

En terme d'effectifs, le nombre d'élèves est relativement stable depuis 2008 après avoir augmenté de +15,6 % entre les périodes 2007/2008 et 2008/2009.

Effectifs scolaires	2009 / 2010	2008 / 2009	2007 / 2008
Petite maternelle	26	21	18
Grande maternelle	21	22	17
CP / CE1	20	23	20
CE1 / CE2	22	21	20
CE2 / CM1	22	23	21
CM1 / CM2	19	23	19
Total	130	133	115



Au niveau des structures « petite enfance », Saint-Jean de Sixt ne dispose ni de crèche ni de garderie. La crèche la plus proche se trouve sur la commune des Villards-sur-Thônes et les assistantes maternelles sont peu nombreuses. Ce manque de services pour la petite enfance ne facilite pas l'installation de jeunes couples sur la commune.

4.3.2. Equipements sportifs et culturels / Tissu associatif

Le secteur concentre les équipements publics et/ou sportifs mais pour une gamme complète d'équipements sportifs et/ou culturels, les habitants sont amenés à se rendre sur les communes voisines mieux équipées (La Clusaz, Le Grand-Bornand...).

Une trentaine d'associations animent la vie de la commune. Nous pouvons en citer quelques une : Club de l'amitié, Foyer de ski de fond, Harmonie, L'écho des vallées, Office de tourisme, Péricant', Ski club, Tennis club, Union artisanale et commerciale.



Synthèse / Evaluation des besoins

Transports / Déplacements

Saint-Jean de Sixt se situe au carrefour de plusieurs axes de circulation majeurs à l'échelle du territoire Fier-Aravis :

- la RD909, axe structurant Est-Ouest en liaison avec l'agglomération d'Annecy et le réseau routier national,*
- la RD12, en direction de Bonneville au Nord.*

Le développement du trafic, en particulier sur l'axe Est-Ouest, entraîne des problèmes de congestion (en période touristique hivernale) et des nuisances dans la traversée des centre-villages comme Saint-Jean de Sixt. Des aménagements de traitement des entrées de ville et de sécurisation de la traversée du bourg sont envisagés afin de limiter les effets de la circulation.

En terme de stationnement, l'offre est importante sur le Chef-lieu avec 110-115 places matérialisées mais une meilleure structuration et la mise en valeur de ces espaces seraient aujourd'hui nécessaires.

Le réseau de circulations douces est peu développé actuellement sur la commune. A terme, des cheminements piétons devraient être aménagés sur les secteurs de la Mairie et de l'école ou encore entre le Chef-lieu et Crêt Saint-Jean / Forgeassoud.

A l'échelle du territoire Fier-Aravis, différents projets d'aménagements sont identifiés à plus ou moins long terme. Saint-Jean de Sixt est concernée par la réalisation de pistes ou bandes cyclables depuis l'Ouest jusqu'au Col des Aravis, ainsi que le développement des liaisons douces entre Saint-Jean de Sixt, La Clusaz et Le Grand Bornand.

Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont gérés à l'échelle intercommunale. Des améliorations de la gestion des déchets sont prévues par la CCVT : développement de la collecte sélective, mise en place de conteneurs semi-enterrés...

Equipements publics

L'essentiel des projets d'équipements est lié à la restructuration et à la mise en valeur du chef-lieu à terme (stationnement, aire de jeux, mise en valeur des espaces urbains, salle polyvalente...).